

# À L'HÔPITAL, LA SÉCURITÉ DE VOS SOINS C'EST D'ABORD BIEN VOUS IDENTIFIER

La création de votre identité repose sur une pièce officielle d'identité.  
Nous vous remercions de présenter au bureau des admissions :

- votre carte d'identité,  
ou votre passeport  
ou votre carte de séjour
- votre livret de famille  
(pour les mineurs)
- vos documents de couverture sociale  
(carte vitale + mutuelle ou CMUC/C2S...)



Dès votre arrivée, un professionnel vous proposera **un bracelet d'identification.**

Tout au long de votre séjour, **nous vous demanderons régulièrement votre identité.**



Dès sa naissance ou dès son hospitalisation, votre enfant sera identifié :

– **Par un bracelet d'identification** posé par un professionnel. Veillez bien à ce qu'il le conserve pendant tout son séjour.

**ENSEMBLE, SOYONS ACTEURS DE VOTRE SÉCURITÉ**